

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« BROKEN WORLD : CREEZ VOTRE CRÉATURE ! »

SOMMAIRE

RÈGLEMENT	1
« BROKEN WORLD : CREEZ VOTRE CRÉATURE ! »	1
ARTICLE 1 : OBJET	1
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION	1
ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DU JEU ET DÉTERMINATION DES GAGNANTS	2
3.1. Présentation du jeu-concours	2
3.2. Comment participer (que faut-il faire)?	2
3.3. Comment participer (à qui et ou envoyer sa participation) ?	2
3.4. Jury et gagnants	2
ARTICLE 4 : DOTATIONS	3
ARTICLE 5 : DROITS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE	4
ARTICLE 6 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU	5
ARTICLE 7 : INFORMATIONS NOMINATIVES	5
ARTICLE 8 : RÈGLEMENT DU JEU	5
ARTICLE 9 : LITIGES	5
ARTICLE 10 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE XL Consultant – Oh My Game	5

ARTICLE 1 : OBJET

XL Consultant – Oh My Game, société domiciliée au 1 avenue Henri Charon, 91270 Vigneux-sur-Seine, immatriculée au RCS Evry sous le numéro 539 407 098 organise du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013, un jeu dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat. Ce jeu est un concours de création littéraire intitulé « Broken World : Créez votre créature ! ».

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, ou mineure résidant en France métropolitaine. Pour les mineurs, une autorisation parentale signée et numérisée doit être envoyée dans le même courriel (voir article 3) que la participation au concours (au risque d'annulation de la participation si l'autorisation est manquante, mal formulée ou illisible).

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société XL Consultant – Oh My Game et du ou des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la

participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DU JEU ET DÉTERMINATION DES GAGNANTS

3.1. Présentation du jeu-concours

Le jeu-concours « Broken World : Créez votre créature ! » consiste à imaginer une créature inédite - n'ayant jamais été publiée ou diffusée dans un média (magazine, quotidien, livre, site internet, télévision, cinéma). Cette créature devra s'intégrer dans le monde de Broken World, publié par la société XL Consultant sous la marque Oh My Game.

Pour participer à ce jeu, les candidats pourront télécharger gratuitement le kit d'initiation de Broken World sur le site de [black-book-editions.fr](http://www.black-book-editions.fr), rubrique Broken World (Pathfinder compatible) ou en cliquant ici : <http://www.black-book-editions.fr/catalogue.php?id=76>

3.2. Comment participer (que faut-il faire)?

Les candidats fourniront un texte décrivant la créature comprenant son profil, sa description physique, son origine et toute autre information qu'ils jugeront nécessaires. La créature créée devra impérativement posséder 2 ou 3 capacités spéciales.

Les candidats pourront choisir la forme de leur texte : explicatif « classique », descriptif (extrait d'ouvrage de bibliothèque ou correspondance, par exemple), ou narratif (récit).

Le texte total devra être écrit en 6000 signes (+/- 5 %, espaces compris).

Il n'est demandé aucun profil statistique. Cependant, si un candidat souhaite envoyer une explication technique de sa créature, il devra utiliser soit les règles de Pathfinder, soit un système de règle simplifié (Boite d'Initiation Pathfinder JDR, UndéSix, Chroniques Oubliées, Savage World, RÔLE, etc.). Evidemment, le profil technique ainsi ajouté ne comptera pas pour le calcul total des 6000 signes.

Enfin, ce profil statistique ne sera pas pris en compte dans la détermination du gagnant.

De même, bien que les candidats peuvent accompagner leur envoi d'une illustration, aucune d'entre elles ne sera prise en compte dans la détermination du gagnant.

La prise en compte de la participation et la détermination des gagnants sont liées aux conditions cumulatives suivantes : originalité, intérêt ludique, respect du format d'écriture et des éléments demandés.

3.3. Comment participer (à qui et ou envoyer sa participation) ?

Les envois des candidats se feront uniquement par courriel à l'adresse suivante : concours@broken-world.net

L'objet du courriel devra être rédigé ainsi :

Concours Créature Broken World / Nom et prénom du candidat.

Les candidats pourront se faire connaître par un surnom en le précisant avec leurs coordonnées et identités complètes.

Un seul envoi par candidat sera accepté. En cas de plusieurs envois, le premier envoi, seul, sera conservé pour le présent concours.

3.4. Jury et gagnants

Le jury sera composé de membres du magazine Casus Belli, du site legrog.org et des auteurs de l'univers Broken World.

Après avoir vérifié l'éligibilité des gagnants et le respect du présent règlement, les gagnants seront désignés.

- **Les 10 gagnants** : selon les critères cités ci-dessus, le jury sélectionnera dix gagnants, parmi lesquels les trois premiers.
- **Le premier prix du jeu-concours** : le jury déterminera ensuite le premier prix du jeu-concours.

- **Les deuxième et troisième prix :** Le public sera invité à élire, sur le site www.legrog.org, les places de deuxième et troisième prix, entre les deux déterminées par le jury.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur XL Consultant - Oh My Game deux semaines au plus tard après leur détermination en tant que gagnants.

La liste des gagnants du concours sera publiée sur les sites internet de tous les partenaires dans la même période et dans le prochain magazine Casus Belli à paraître après la date de publication de la liste officielle des gagnants.

Si un gagnant ne se manifeste pas dans les 30 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique (soit environ 45 jours après la délibération), il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur XL Consultant - Oh My Game qui se garde le droit de redistribuer ce lot dans ce jeu-concours, dans un jeu-concours ultérieur ou de ne pas le redistribuer.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Ce jeu est doté de plusieurs lots □ :

1^{er} prix :

- La créature du gagnant sera dessinée et publiée dans un futur supplément de la gamme Broekn World éditée par Oh My Game,
- 1 an d'abonnement à nos ouvrages (ou 15 ouvrages Broken World offerts), d'une valeur totale d'environ 200 €,
- 3 ouvrages de Pathfinder Jeu de Rôle en français, édités par Black Book Editions, au choix, d'une valeur totale d'environ 120 €,
- 1 print signé de la créature qui a gagné le concours d'une valeur totale d'environ 45 €,
- 1 print signé d'une illustration Broken World au choix d'une valeur totale d'environ 45 €,

2^{ème} prix :

- 6 mois d'abonnement à nos ouvrages (ou 8 ouvrages Broken World offerts), d'une valeur totale d'environ 120 €,
- 2 ouvrages de Pathfinder Jeu de Rôle en français, édités par Black Book Editions, au choix, d'une valeur totale d'environ 80 €,
- 1 print signé d'une illustration Broken World au choix, au choix d'une valeur totale d'environ 45 €,

3^{ème} prix :

- 3 mois d'abonnement à nos ouvrages (ou 4 ouvrages Broken World offerts), d'une valeur totale d'environ 60 €,
- 1 ouvrage de Pathfinder Jeu de Rôle en français, édité par Black Book Editions, au choix, d'une valeur totale d'environ 40 €,
- 1 print signé d'une illustration Broken World au choix, au choix d'une valeur totale d'environ 45 €,

Du 4^e au 10^e prix :

- 1 print signé d'une illustration Broken World au choix, au choix d'une valeur totale d'environ 45 €,

Il ne pourra être demandé aucune contrevaletur des dotations prévues, en espèce ou sous toute autre forme, ni un quelconque échange.

ARTICLE 5 : DROITS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa création sont libres de tout droit. En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation, poursuite, différend ou action éventuelle pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments composant le texte réalisé contrairement aux lois et règlements en vigueur, notamment mais sans caractère limitatif à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

ARTICLE 6 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU

La Société XL Consultant – Oh My Game se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 7 : INFORMATIONS NOMINATIVES

Toutes les informations que les participants communiquent sur le formulaire sont uniquement destinées à la Société XL Consultant – Oh My Game responsable du traitement. Ces informations collectées pourront être utilisées uniquement par la Société XL Consultant – Oh My Game dans le cadre d'une communication via un mailing papier ou un emailing régulier ou ponctuel. Si les participants ne souhaitent pas profiter de ces communications, ils doivent le notifier par email à : contact@oh-mygame.com

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au présent jeu bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en adressant une demande en ce sens par courrier à la société organisatrice XL Consultant – Oh My Game – 1 av. Henri Charon – 91270 Vigneux sur seine – France.

ARTICLE 8 : RÈGLEMENT DU JEU

Le présent règlement est déposé via <http://www.depotjeux.com> auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu-concours aux adresses <http://www.depotjeux.com/fr/jeux-deposes.html>

Le règlement est disponible à titre gratuit (et envoyé par courriel uniquement) à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu XL Consultant – Oh My Game – 1 av. Henri Charon – 91270 Vigneux sur seine – France. Il est également consultable en permanence aux adresses de sites internet suivantes : <http://www.oh-mygame.com> ; <http://www.black-book-editions.fr> ; <http://www.legrog.org>

ARTICLE 9 : LITIGES

Toute contestation sur le jeu devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter du terme du présent jeu (cachet de la poste faisant foi). Elle est à adresser à la société organisatrice XL Consultant – Oh My Game – 1 av. Henri Charon – 91270 Vigneux sur seine – France.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les Tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Au delà de 45 jours après la publication officielle du résultat du jeu-concours, aucune réclamation ne pourra être formulée.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE XL Consultant – Oh My Game

La Société XL Consultant – Oh My Game ne saurait être tenue responsable dans les cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

La Société XL Consultant – Oh My Game ne peut être tenue responsable si, pour des raisons de forces majeures indépendantes de sa volonté, le présent jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur des gratifications mises en jeu ne sera offerte en compensation.

S'agissant d'un jeu gratuit et sans aucune obligation d'achat, il est expressément convenu, en application de l'article 1152 du code civil, que la responsabilité de la Société XL Consultant – Oh My Game serait limitée - si elle venait à être recherchée - à une somme forfaitaire comprise entre un euro et la valeur commerciale moyenne de la plus haute gratification mise en jeu lors du présent jeu.